



Municipalité  
de **Saint-Louis-  
de-Blandford**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford, tenue le 26 septembre 2024 à 19h00 à la salle du conseil, située au 80-1 rue Principale à Saint-Louis-de-Blandford (Québec) G0Z 1B0, sous la présidence de monsieur Yvon Carle, maire.

Sont présents à cette séance:

Siège #2 - Marc Bédard  
Siège #3 - François-Michel Bonneau-Leclerc  
Siège #4 - Sylvie Salois  
Siège #5 - Élisabeth Hamel

Est / sont absents:

Siège #1 - Chantale Komlosy  
Siège #6 - Lucie Crête

Est également présent, monsieur Daniel Tremblay, Directeur-Général, qui agira comme greffier et Mélanie Allaire, Directrice-Générale-Adjointe, qui agira comme greffière adjointe.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après avoir constaté le quorum, le maire déclare la séance ouverte à 19h00.

2024-09-205

**2 - Constatation de l'avis de convocation**

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 26 Septembre 2024 a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec, et ce à tous les membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marc Bédard, appuyé par Sylvie Salois et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.;

QUE le conseil confirme que l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 26 septembre 2024 a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec, et ce à tous les membres du conseil.

ADOPTÉ

2024-09-206

**3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - Constatation de l'avis de convocation
- 3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

  
\_\_\_\_\_  
DG ou DGA  
\_\_\_\_\_  
Maire

4 - Dépôt des états financiers de 2023

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marc Bédard, appuyé par François-Michel Bonneau-Leclerc et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-09-207

4 - Dépôt des états financiers de 2023

ATTENDU QUE :

- Conformément à l'article 176.1 du Code municipal du Québec, le Directeur-Général et Greffier-Trésorier, monsieur Daniel Tremblay, dépose le rapport financier pour l'année financière 2023 ainsi que le rapport de l'auditeur MALLETTTE.
- Pour l'administration municipale, les revenus sont de 3 002 617\$, les dépenses sont de 2 269 423\$ et la conciliation à des fins fiscales est de 527 466 \$ laissant ainsi un surplus de 347 084 \$ pour l'année 2023.
- Les états financiers consolidés se résument à: 3 036 482 \$ pour les revenus, 2 327 223\$ pour les dépenses et 569 831\$ pour la conciliation à des fins fiscales, laissant ainsi un surplus consolidé de 365 514\$ pour l'année 2023.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marc Bédard, appuyé par François-Michel Bonneau-Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les états financiers tel que déposés.

ADOPTÉ

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

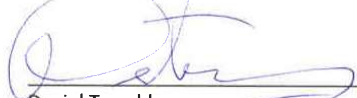
Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

2024-09-208

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc que la séance soit levée à 19h44.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Daniel Tremblay  
Greffier



Yvon Carle  
Maire

Je, Yvon Carle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».